



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 5 septembre 2013  
(OR. en)**

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2013/0005 (NLE)**

---

**12221/13**

**LIMITE**

**UD 184**

**PUBLIC**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et la Fédération de Russie concernant les précurseurs de drogues

---

**DÉCISION N° .../2013/UE DU CONSEIL**

**du**

**relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne,  
de l'accord entre l'Union européenne et la Fédération de Russie  
concernant les précurseurs de drogues**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 207,  
paragraphe 4, premier alinéa, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a),

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> JO C du ..., p. .

considérant ce qui suit:

- (1) Il convient que l'Union européenne et la Fédération de Russie renforcent leur coopération afin d'empêcher que des précurseurs de drogues ne soient détournés du marché légal afin de lutter contre la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.
- (2) Conformément à la décision n°.../2013/UE du Conseil du ...<sup>1</sup>, l'accord entre l'Union européenne et la Fédération de Russie concernant les précurseurs de drogues, (ci-après dénommé "accord"), a été signé le 4 juin 2013, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.
- (3) Il convient que l'accord garantisse le respect total des droits fondamentaux, en particulier un niveau élevé de protection en cas de traitement et de transfert de données à caractère personnel entre les parties à l'accord.
- (4) Il y a lieu d'approuver l'accord au nom de l'Union européenne,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO: prière d'insérer le numéro et la date de la décision figurant dans le doc. 7767/13.

*Article premier*

L'accord entre l'Union européenne et la Fédération de Russie concernant les précurseurs de drogues est approuvé au nom de l'Union.

Le texte de l'accord est joint à la présente décision\*.

*Article 2*

Le président du Conseil procède, au nom de l'Union, à la notification prévue à l'article 11 de l'accord<sup>1</sup>.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---

---

\* JO: Pour le texte de l'accord voyez le doc. 8178/13.

<sup>1</sup> La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.